TRAIL D'ÉCOUVES & DU PAYS D'ALENÇON

REGLEMENT OFFICIEL

TRAIL D'ECOUVES 2024

Réglement 2023

Assurance

Le comité d'organisation du Trail d'Ecouves est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de la Mutuelle des sportifs, auprès des Assurances Allianz IARD, 2/4 rue David- 75782 PARIS Cedex 16

Sécurité

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance sanitaire mettant en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation du Trail d'Ecouves se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve, de modifier les tracés ou distances ou reporter à une date ultérieure sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Droit d'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir implicitement pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

CNIL

Conformation
à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux don- nées personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de le mentionner sur votre bulletin d'inscription.

Conformément
à l'article L. 231-3 du Code du Sport seront acceptés : les titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Run-ning délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et les titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP seulement si la mention de non contre-indication de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition figure sur la licence.

Pour tous les autres participants, joindre à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an, le jour de l'épreuve, ou sa photocopie. Individuelle Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

Charte du Trailer

Le Trail est une course pédestre disputée en semi-autosuffisance. **Un camelbak ou un porte-gourde est vivement conseillé**. Courir en autosuffisance est recommandé.
• Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours et suivre les parcours balisés par les Organisateurs.
• Ils s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées.
• Sur les différents parcours des pointages sont effectués par des Commissaires de course et les classements sont établis après consultation de ces derniers.
• Sur le parcours, lors des traversées des voies ouvertes à la circulation, la sécurité des coureurs est assurée sur la plupart des croisements par des Signaleurs. En cas d'absence de ces derniers, les coureurs doivent prendre toute précautions et responsabilités pour assurer leur sécurité.
• Sur l'ensemble des parcours des Commissaires à VTT veillent au bon déroulement de l'épreuve.
• Le Comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.
• En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent rendre leur dossard au Comité d'organisation, sur les postes de ravitaillement ou points de contrôle.
• Respectez les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
• Dans l'esprit trail, merci de venir en aide à un concurrent en situation difficile voire dangereuse.
Avoir un téléphone portable est fortement recommandé.
• La population locale ainsi que les bénévoles sont là pour vous permettre de pratiquer votre loisir. dans les meilleures conditions
pssibles : Remerciez-les avec un sourire et un petit bonjour.

Dossard et inscriptions

Samedi 8 juin 2024 :

• Retrait des dossards Trail toutes distances à partir de 14h. Pas d'inscription sur place.
Marche Nordique et randonnée 8km : Inscription de 13h à 14h20 - Départ 14h30.
Vétathlon : Retrait dossard et plaques à partir de 12h30

KIDS' trail : Trails jeunes : inscription au préalable auprès des écoles partenaires - Inscription sur place pour les coureurs lienciés et non licenciés.

Dimanche 9 juin 2024 :

• 61 km : retrait des dossards 5h à 5h45
• 35 km : retrait des dossards 6h à 7h45
• 16km: retrait des dossards 9h00 à 9h45
• 8km : retrait des dossards: 9h00 à 10h15h

Randonnée : 10 ou 18km - 9h à 10h

Les concurrents devront être en place sur la ligne de départ 10 minutes avant le départ de chaque course en suivant le protocole en vigueur à la date.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE pour les trails

Restauration :

Uniquement si les circonstances sanitaires le permettent et dans le respect des autorisations préfectorales en vigueur à cette date.

Samedi de 18h30 à 20h30 : buvette
Dimanche de 11h à 18h : buvette, restauration rapide

Les parcours :

Départ et Arrivée à Radon, sur le terrain municipal «du feu de la St Jean»

Trails
100% nature tracés sur les chemins et les sentiers forestiers du massif d'Écouves, situés dans le cadre du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Les parcours
tourmentés à souhait traversent les endroits les plus secrets et les plus sauvages de la forêt domaniale d'Écouves tout en offrant de nombreux et superbes points de vue sur le bassin d'Alençon.

- Trail 16 km : dénivelé 450m. Une seule boucle. 1 Ravitaillement et point d'eau à mi-parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée.
- Trail 8km : Dénivelé 350 m, 1 point d'eau à mi-parcours et 1 ravitaillement arrivée.
- Trail 61 km : dénivelé 1950m. Une seule boucle. 3 ravitaillements plus points d'eau sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée. Dans un souci de démarche écologique, **les gobelets ou éco-tasses perso sont obligatoire**s. Les participants devront prendre le départ avec cet ustensile.
- Trail 35 km : dénivelé 1000 m. Une seule boucle. 2 ravitaillements et points d'eau sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée. Dans un souci de démarche écologique, **les gobelets ou éco-tasses perso sont obligatoires**. Les participants devront prendre le départ avec cet ustensile.

Catégories. Définies par l'organisation du Trail d'Ecouves

Catégories : Hommes et Femmes*
*Age atteint au 31 décembre 2023

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008
U16 / Minimes	MI	2009 et 2010
U14 / Benjamins	BE	2011 et 2012
U12 / Poussins	PO	2013 et 2014
Éveil Athlétique	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

Limite Inscriptions

- 8 km : 250 maximum
- 16 km : 350 maximum
- 35 km : 350 maximum
- 61 km : 250
- Vetathlon : 50 maximum

Détail du programme

Samedi 8 juin 2024

Initiaton sport & loisir FSGT à partir de 14h00

Course d'orientation
Marche Yoga Nordik
Tir Laser
Zumba
Randonnée Familiale

A partir de 14h, jusqu'à 21h : Marché artisanale et producteurs locaux
Kids Trail (gratuit) : départ 16h
Pousse de Trail : 800m Poussins et Benjamins : 1,5 km Minimes : 3 km .

Epreuves sans classement à allure libre. Les départs s'effectueront par groupes d'age. Le certificat médical n'est pas obligatoire. Toutefois, une autorisation parentale est obligatoire pour toute inscription. Les mineurs devront être sous la responsabilité des parents.

Dimanche 9 juin 2023

Trail 16 km (15€) : départ 10h00

Épreuve ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés à partir de juniors. Certificat médical obligatoire et autorisation parentale pour les mineurs.

Trail 8 km (10€) : départ 10h30

Épreuve ouverte aux licenciés ou non-licenciés, hommes et femmes à partir de cadet. Lot à chaque participant. Certificat médical obligatoire et autorisation parentale pour les mineurs

Trail 61 km (32€) : départ 6h

Durée de l'épreuve limitée à 12h00.
Ce trail est une épreuve ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés à partir de seniors. Il est établi un temps limite sur la base de 6 km/heure.
.
Pour votre sécurité, 2 barrières horaires sont prévues le parcours. Tout coureur arrêté par un Commissaire de l'organisation lors de ces barrières horaires sera dans l'obligation de cesser sa course et devra remettre son dossard au commissaire. Il sera rapatrié vers l'arrivée par l'organisation.
ATTENTION : Toute arrivée après 18h00 sur le village du trail d'Ecouves ne sera plus chronométrée.

Trail 35 km (22€) : départ 8h00

Durée de l'épreuve limitée à 6h30.
Ce trail est une épreuve ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés à partir de seniors.

Randonnées & Marche Nordique (5€) : Départ à 10h10

Service médical

Présence d'une équipe de secouristes et d'une ambulance sur le parcours. Un médecin, sur une moto tout terrain, assure la protection médicale sur le parcours.

Résultats et Récompenses Trails

Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses. Un cadeau souvenir à tous les participants (au retrait du dossard).

Trail 8 km : 12h30 sur le podium (dimanche midi). Sont récompensés uniquement les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course.

Trail 16 km : 12h30 sur le podium (dimanche midi). Sont récompensés uniquement les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course.

Trail 35 km : à partir de 15h30 sur le podium.Sont récompensés les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course.

Trail 61 km : à partir de 15h30 sur le podium.
Sont récompensés les 5 premières féminines et les 5 premiers hommes de la course. De plus un cadeau Finisher sera offert à tous les arrivants du Trail 61 km.

Pour le 35km et 61km : 1er H et F de chaque catégorie M0-M1 / M2-M3 / M4-M5 / M6-M7 / M8-M9

Récompenses aux Clubs les plus représentés sur l'ensemble des trails. deux récompenses : 35-61 et 8-16km

Informations randonnées et marches nordiques

Départs et arrivées : Radon-Ecouves. Terrain municipal de la St Jean.

Les marcheurs doivent suivre les parcours balisés par les organisateurs (homologués par l'ONF) et s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées.

Ravitaillements : A mi-parcours et à l'arrivée, à charge de chaque inscrit d'emporter le minimum nécessaire dans son sac à dos.

Droits d'inscription : 5 € avec cadeau souvenir remis à chaque participant. Inscription gratuite pour les -12 ans accompagnés. Après inscription et avant le départ, un bracelet distinctif sera remis à chaque randonneur. Ce bracelet devra être rendu à l'arrivée en échange du cadeau souvenir.

TRAIL
D'ÉCOUVES
& DU PAYS D'ALENÇON